



## Publication du Rapport RETAILLEAU

### « Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance »

Le Premier ministre a confié au sénateur Bruno RETAILLEAU une mission auprès de la ministre de l'Economie, des finances et de l'emploi afin de conduire une réflexion sur les réponses à apporter aux problématiques que rencontrent tant les PME dans leur croissance que les ETI dans leur développement.

Alors qu'elles comptent de très grandes entreprises particulièrement performantes, l'économie et l'industrie française manquent d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il est important de noter qu'en France il existe deux fois moins d'ETI qu'en Allemagne ou qu'en Grande Bretagne. Or ces entreprises ont de réels atouts : elles sont non seulement performantes mais elles possèdent une réelle capacité de projection sur les marchés internationaux.

Ce déficit d'ETI en France réduit notre capacité à sortir rapidement de la crise actuelle, car nous manquons alors d'entreprises capables de se placer sur les marchés mondiaux qui sont en train d'être reconfigurés.

Syntec informatique se mobilise fortement pour accompagner la croissance des PME, quel que soit leur secteur, en les faisant bénéficier des retombées positives des nouvelles technologies du numériques.

Syntec informatique milite notamment pour le CIR, mais aussi pour le statut « entreprise de croissance » avec la demande d'un pacte de stabilité fiscale et une diminution de l'impôt sur les sociétés.

Syntec informatique s'investit fortement dans l'émergence d'ETI dans le secteur des TIC, en effectuant un travail de fond sur les écosystèmes ou les filières, en partenariat avec les pôles de compétitivité.

A ce titre, le Président de la Commission PME de Syntec informatique, Tristan Monroe, en étroite collaboration avec le Comité Richelieu, a participé activement au séminaire organisé par Bruno Retailleau.

C'est pourquoi Syntec informatique ne peut que se réjouir de l'initiative du Premier Ministre, qui s'inscrit dans la démarche qu'il défend, et salue la sortie du rapport Retailleau.

#### Rapport Retailleau : Quatre messages que relaye Syntec informatique

Les mesures que la mission préconise ont à la fois un caractère expérimental, car elles sont susceptibles d'être étendues au tissu économique, et un effet de levier, car elles devraient entraîner les acteurs économiques dans un cycle vertueux.

Ces propositions vont s'articuler autour de quatre priorités :

**I. L'Etat doit contribuer à libérer l'énergie des entreprises**, par la création d'un médiateur d'entreprise sur le modèle de la Small Business Administration, par la stabilisation du cadre législatif et fiscal ainsi que par la négociation d'une « convention collective de croissance » et le cantonnement de la pénalisation du droit social aux cas manifestement excessifs.

**II. La croissance est une performance collective.** La France souffre d'un manque de coopération entre les entreprises, La mission fait plusieurs recommandations pour promouvoir une plus grande coopération entre elles. Elle propose la création d'une « fondation pour la croissance partagée », une régulation active des relations de co-traitance, un achat public responsable, l'organisation des écosystèmes de coopération.

**III. Agir sur les leviers de compétitivité auprès des ETI.** Les dispositifs publics sont dédiés aux PME et les ETI expriment des besoins différents. Il convient de proposer aux ETI un réseau de référents dans les territoires, de mieux soutenir la mise en marché de l'innovation, de proposer un réel appui public à l'internationalisation des entreprises.

**IV. Assurer la continuité du financement pendant et après la crise.** En effet il est urgent de prendre de nouvelles décisions pour assurer l'accès des entreprises aux liquidités dont elles ont besoin. La mission demande une fiscalité favorable à l'autofinancement (report ou réduction d'impôt sur les sociétés, fraction des bénéfices affectés à un autofinancement), un environnement financier adapté aux ETI, des outils financiers propres aux ETI et enfin assurer la liquidité des financements de la croissance en relais des fonds de crise.

*Concernant le financement des ETI : le rapport préconise, comme outil financier propre aux ETI, la création d'un fonds de garantie pour les phases de « mise sur le marché » des innovations, réputées les plus coûteuses et les plus risquées pour les entreprises. Il propose aussi de rendre éligible au CIR la totalité et non plus la moitié des dépenses concernant l'élaboration des normes.*

*Nous sommes heureux que cette mesure fiscale, depuis longtemps demandée par Syntec informatique, soit reprise dans ce rapport.*

[Lire le rapport Retailleau complet](#)

[Lire la synthèse du rapport Retailleau](#)

---

## A propos de Syntec informatique

Chambre Professionnelle des Sociétés de conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies, représente 1 000 groupes et sociétés membres, soit 80% du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession.

Présidé depuis juin 2003 par Jean Mounet, Syntec informatique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Syntec informatique, observateur et analyste privilégié du secteur des Logiciels & Services, informe l'ensemble de l'écosystème des TIC des chiffres et tendances de la profession et représente le secteur auprès de différents organismes et des pouvoirs publics. [www.syntec-informatique.fr](http://www.syntec-informatique.fr)